



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-sept octobre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
20/10/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
20/10/2020

Excusée représentée : Mme Pascale BARNA-LEGRAND (représentée par ; M. Christian BAÏSSE) ; Mme Pauline MARCOU MADER (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Madame Mélanie BOCCALON a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-100 : Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet – modification du tableau des effectifs à compter du 12 novembre 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison de la création de l'agence postale, il convient de prévoir la création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi permanent à temps non complet Catégorie C au grade d'Adjoint administratif Territorial.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3° ;
- Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 2 ;
- Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu l'avis favorable émis par le Centre de Gestion en date du 02 octobre 2020

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE de créer un poste Adjoint Administratif Territorial – Catégorie C ;
- AUTORISE la modification du tableau des effectifs ;

- PRECISE que la rémunération et la durée de carrière de l'agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ;
- DONNE son accord pour que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant soient inscrits au budget principal de la Commune aux chapitre et articles prévus à cet effet ;
- DIT que la présente délibération prendra effet à compter du 12 novembre 2020.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

